

Communes de



Icogne



Chermignon



Randogne



Lens

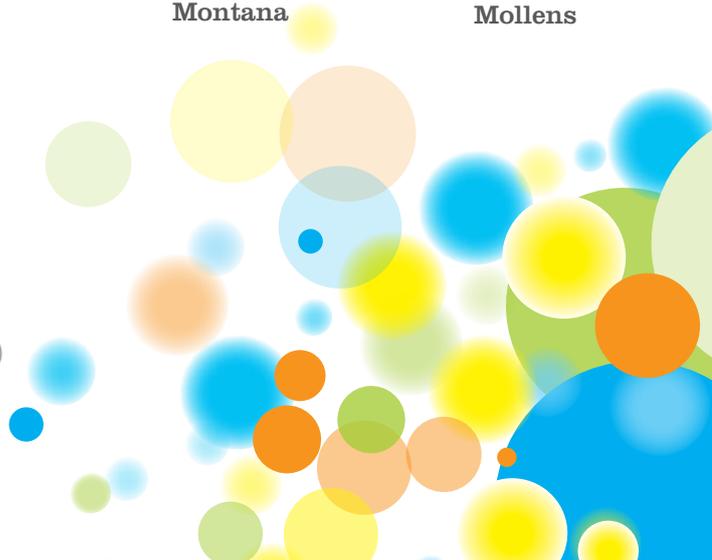


Montana



Mollens

Feuille
sur d'informations
l'organisation
de l'année
scolaire
des villages
2012-2013



Afin de répondre aux nouvelles directives émises par l'Etat du Valais concernant les directions d'écoles, les conseils des six communes du Haut-Plateau ont décidé la mise en place d'une structure intitulée **Organisation Intercommunale des Ecoles des Villages**. (OIEV)

Celle-ci, par délégation des conseils concernés, sera placée sous la responsabilité des six conseillers en charge du dicastère de l'enseignement. Ils en constitueront l'**Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages (AEIEV)**, représentant le pouvoir politique. Une commission scolaire intercommunale représentant toutes les communes et les différentes écoles des villages la secondera. Elle sera constituée essentiellement par des parents d'élèves, ainsi que par deux représentants du corps enseignant.

Concernant la gestion de l'ensemble des écoles, un directeur a été engagé.

M. Pierre Emery qui a déjà officié durant dix ans en tant que coordinateur scolaire, en parallèle de son travail d'enseignant à Flanthey, a été nommé à plein temps à ce poste.

Voici les divers membres de cette nouvelle organisation:

Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages (AEIEV)		
Présidence	Chermignon Mollens	Romaine Duc-Bonvin Francesca Reymond
Membres	icogne Lens Montana Randogne	Hervé von Dach Pierre-Paul Nanchen Claude Robyr Nicolas Féraud

Commission scolaire intercommunale des écoles des villages (CSIEV)		
Président	icogne	Hervé von Dach
Vice Président	Randogne	Nicolas Féraud
Membres	icogne	Emmanuelle Rey-Bagnoud
	icogne	
	Lens	Jean-Daniel Emery
	Flanthey	Pierre-Alain Gabbud
	Ollon	Caroline Borgeat
	Chermignon-Haut	Simone Chervet-Bagnoud
	Corin	Corinne Rey
	Montana-Village	Sarah Cordonier-Perruchoud
	Randogne	Sandra Clivaz Da Silva
	Randogne	Marielle Clivaz
Personnel Enseignant	Mollens	Nathalie Zorn
	Mollens	Stéphane Zufferey
	1 ^{er} cycle (1E-2E-1P-2P)	Roselyne Barras
	2 ^e cycle (3P-4P-5P-6P)	Thierry Emery

Direction des écoles	Pierre Emery
----------------------	--------------

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plan de scolarité

Début: lundi 20 août 2012 • Clôture: vendredi 21 juin 2013

Vacances d'automne	du mardi 23 octobre 2012, au soir	au lundi 5 novembre 2012, au matin
Noël	du vendredi 21 décembre 2012, au soir	au lundi 7 janvier 2013, au matin
Carnaval	du vendredi 8 février 2013, au soir	au lundi 18 février 2013, au matin
Saint-Joseph	le mardi 19 mars 2013	
Pâques	du jeudi 28 mars 2013, au soir	au lundi 8 avril 2013, au matin
Ascension	du mercredi 8 mai 2013, à midi	au lundi 13 mai 2013, au matin
Pentecôte	le lundi 20 mai 2013	
Fête-Dieu	le jeudi 30 mai 2013 (pas de pont)	

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'avertir **les titulaires** de classe de toutes les absences des élèves, par téléphone, le soir précédent ou le matin-même.

A cet effet, tous les centres scolaires sont équipés d'un téléphone:

Flanthey	027 458 17 75	Lens	027 483 34 91
Martelles	027 484 69 20	Corin	027 455 04 24
Montana-Village	027 481 49 21	Randogne	027 481 46 51
Mollens	027 480 17 64		

Les parents dont les enfants fréquentent l'UAPE sont tenus d'informer également celle-ci en cas d'absence.

Santé publique

Médecins scolaires:

Dr Christine Loser-Barras
Dr Alain Métrailler

Dentistes scolaires:

Dr Jacques Passerini
Dr Jean-Jacques Nanchen

Infirmières scolaires:

Mme Anne Fostier-Gérard
Mme Géraldine Bilgischer-Chardon

Pour compenser le congé du mardi 23 avril 2013 (Saint-Georges), les élèves des communes de Chermignon et Montana iront en classe le **vendredi 29 mars 2013, toute la journée.**

Demandes de congé • Maladie • Cours de natation

Demande de congé. Toute demande de congé doit se faire au moyen d'un formulaire qui peut être obtenu auprès des enseignants. Il doit leur être retourné dûment rempli.

Les demandes de congé durant la période scolaire doivent demeurer exceptionnelles. Dans la mesure du possible, elles doivent se faire suffisamment tôt (au moins 14 jours à l'avance) et être accompagnées, le cas échéant, d'une pièce justificative.

Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, oculiste... se prennent, si possible, **en dehors des heures de classe.** En principe, aucun congé ne sera accordé pour se reposer après une activité culturelle ou sportive, ni pour anticiper ou prolonger des vacances prévues par le plan de scolarité annuel. **Merci de prendre vos dispositions pour la fin de l'année.**

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

1. par le maître	pour une durée d'une demi-journée
2. par le directeur	de 2 à 9 demi-journées de classe effective
3. par l'inspecteur scolaire	de 10 à 27 demi-journées de classe effective
4. par le département	au-delà de 27 demi-journées.

ABSENCE DUE À LA MALADIE

Les parents ont l'obligation, **dès la première matinée**, d'aviser le/la maître(esse) de l'absence de leur enfant malade. **L'enfant reviendra en classe avec une excuse signée des parents.** Cette manière de procéder favorise la collaboration parents/maîtres(esses) et évite l'école buissonnière. En cas d'absences répétées ou de longue durée un certificat médical peut être exigé.

FRÉQUENTATION DES COURS

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'art. 28 de la loi du 4 juillet 1962 sur l'instruction publique.

Les élèves peuvent, en outre, exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents, et après préavis du directeur, le Service compétent du Département accorde les dispenses et fixe les conditions.

COURS DE NATATION

Les milieux de la santé et du sport recommandent une attente de 2 heures entre un repas et la baignade. Dans notre planification, pour les cours de natation fixés en début d'après-midi, ce laps de temps n'est pas entièrement respecté. Aussi, pour éviter tout risque d'accident, veuillez noter que le repas de midi de votre enfant doit être léger et équilibré. En compensation, une collation plus importante lui sera donnée pour la récréation de l'après-midi.

Collaboration Parents-Ecole

- La mission de l'école est aussi de seconder la famille dans l'éducation de ses enfants. Il en découle que la collaboration entre les parents et les enseignants est essentielle, tant sur le plan scolaire qu'éducatif. Nous vous demandons donc de participer activement à toutes les réunions (individuelles et/ou collectives) auxquelles vous serez invités par les enseignants.
- Pour la sécurité des élèves et pour éviter tout encombrement, les parents qui amènent ou viennent chercher leurs enfants en véhicule dans les différents centres scolaires ne stationneront pas dans la cour d'école, sur les emplacements réservés aux bus, ni sur les voies d'accès aux bâtiments scolaires, mais uniquement sur **les places qui leur sont destinées**.
- Nous attirons également votre attention sur le fait que, sur le chemin de l'école, dans les aires d'attente des bus et, d'une manière générale, en dehors des heures de classe, **les parents sont seuls responsables** du comportement de leurs enfants. Une attention toute particulière est à porter aux arrêts de bus, lors du retour des enfants vers leur domicile. Nous faisons également un pressant appel aux conducteurs pour que, à ces endroits dangereux, ils adaptent la vitesse aux conditions de circulation.
- Il est fortement recommandé de **ne pas envoyer plus d'une quinzaine de minutes avant le début des classes** les enfants à l'école. Celle-ci n'est pas responsable en cas d'accident ou de tout autre problème.

Nous encourageons les enfants à aller à pieds ou à utiliser les bus prévus à cet effet.

- Les téléphones portables, les chaussures à roulettes et tous les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte des bâtiments scolaires.
- Si un doute ou un mécontentement devait surgir durant l'année scolaire, nous vous invitons à vous adresser **d'abord à l'enseignant concerné**, puis au directeur qui, au besoin, en avisera l'inspecteur.

DIVERS

ASSURANCE MALADIE

Les enfants en âge de scolarité sont assurés :

- par la caisse maladie-accident personnelle obligatoire des parents ;
- par l'assurance de la commune en cas de décès, d'invalidité ou pour les frais de transport et de sauvetage.

Toutes les maladies et accidents survenant à vos enfants doivent donc être annoncés aux caisses d'assurance privées.

SOINS DENTAIRES À LA JEUNESSE

Chaque année, un médecin-dentiste contrôle les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont également lieu en cours d'année.

Pour bénéficier des subsides légaux, les élèves doivent se faire soigner par un médecin-dentiste reconnu par l'Association Valaisanne pour les soins dentaires à la jeunesse.

SERVICE MÉDICO-SCOLAIRE

Le service médico-scolaire effectue chaque année divers contrôles et vaccinations des élèves. Les parents concernés en seront préalablement informés.

Contrôles

Ils ont lieu :

1^{re} enfantine

vue • poids • taille (BMI)

2^e enfantine

vue • poids • ouïe • taille (BMI)

4^e primaire

vue • poids • taille

Vaccination

Les infirmières scolaires, en collaboration avec les médecins, organisent des campagnes de vaccination et des rattrapages vaccinaux. Ceux-ci se font uniquement **avec l'accord des parents**.

AUTRES INTERVENTIONS POSSIBLES

Lors de la scolarité primaire, un bilan de santé est recommandé à l'âge de 5 ans.

Les infirmières scolaires interviennent aussi en cas de maltraitance, selon la procédure cantonale en vigueur. Par le biais du CMS de Sierre, elles sont à disposition pour d'autres renseignements concernant leur activité médicale.

MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Les communes prennent à leur charge les photocopies et tous les frais inhérents à l'achat des manuels scolaires.

En collaboration avec les enseignants, les parents veillent à ce que leurs enfants prennent soin du matériel mis à leur disposition à titre de prêt. Les manuels détériorés ou visiblement mal entretenus peuvent être facturés aux parents en fin d'année scolaire. L'achat d'autres fournitures, ainsi que celui du matériel nécessaire aux travaux manuels incombe aux parents.

LISTE DES ÉLÈVES

La liste des élèves par classe est disponible dès le 5 août 2012 sur le site www.ecolesdesvillages.ch.

DIRECTION DES ÉCOLES

M. Pierre Emery, directeur des écoles des villages, **reçoit sur rendez-vous**, les parents, les enseignants, les autorités communales, les intervenants du DECS et toute autre personne qui désirent des informations ou des renseignements, à l'école de Martelles, à Chermignon d'en-Bas.

Tél. bureau 027 484 69 21

Courriel pierre.emery@cransmontana.ch

Site Internet www.ecolesdesvillages.ch

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES



Lens



Flanthey

Horaires des classes

A Lens comme à Flanthey, les élèves de 1^{re} et 2^e enfantines vont en classe toute la journée, durant toute l'année.

Classe	Matinées du Lu - Ma - Je - Ve	Matinée du mercredi	Après-midi
1E (L + F)	8h50 à 11h25	-	14h00 à 15h55
2E (L + F)	8h50 à 11h25	-	14h00 à 15h55
1P et 2P (L + F)	8h50 à 11h30	8h40 à 11h00	13h30 à 16h00
3P à 6P (L + F)	8h00 à 11h30	8h00 à 11h00	13h30 à 16h00

P = Primaire • E = Enfantine • L = Lens • F = Flanthey

Les élèves de 2P de Flanthey bénéficient d'un horaire alterné.
Dès les premiers jours, la maîtresse fournira des informations complémentaires plus détaillées.

Personnel Enseignant

Enseignement religieux	Mmes Nicole Bagnoud & Chantal Rabah
Education musicale	M. Samuel Emery & Mme Adrienne Emery
Enseignement spécialisé	Mmes Marylaur Lamon & Caroline Nanchen
AC&M	Mmes Myriam Nanchen & Rose-Marie Emery

LENS	1E + 2E	Mme Adrienne Emery
	1E + 2E	Mme Geneviève Emery
	1P	Mmes Marie-Noëlle Savoy Rey (titulaire) & Monique Blanc
	2P	Mmes Maria Bagnoud (titulaire) & Monique Blanc
	3P	Mme Romaine Arlettaz
	4P	M. Thierry Emery
FLANTHEY	5P	M. Georgy Praplan
	6P	M. Adrien Nanchen
	1E + 2E	Mme Sophie Pont
	1P + 2P	Mme Jessica Gonçalves
	3P + 4P	Mmes Anne-Marie Mari (titulaire) Eloïse Valli & M. Marco Bonvin
	5P + 6P	Mmes Francine Cordonier (titulaire) & Eloïse Valli

Horaires des Bus - Icogne

Courses Icogne - Lens	3P à 6P	1E à 2P	1P à 6P	1E - 2E
Contour	7h32	8h27	13h02	13h37
Monteiller	7h34	8h29	13h04	13h39
Prasserin	7h36	8h31	13h06	13h41
Poste	7h39	8h34	13h09	13h44
Assa	7h43	8h38	13h13	13h48
Cachiblio	7h44	8h39	13h14	13h49
Bifurcation Vernasses	7h45	8h40	13h15	13h50
Lens, centre scolaire	7h50	8h45	13h20	13h55

Courses	Jours	E + P	E + P
Lens - Icogne-Village			
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve	11h35	16h05
Lens, centre scolaire	mercredi	11h05	-
Courses	Jours	E + P	E + P
Lens - Icogne - Vernasses			
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve	11h45	16h15
Lens, centre scolaire	mercredi	11h15	-

Seuls les ayants droit sont autorisés à emprunter les bus scolaires.

Pour qu'un enfant puisse utiliser une autre course que celle qui lui est habituelle, ses parents doivent en faire la demande au directeur, **au moins un jour** avant le changement.

N.B.
Les services de bus pour les différentes destinations sont assurés pour autant qu'il y ait des élèves en droit d'en bénéficier.

Courses Icogne - Lens	Jours	1P et 2P	3P à 6P
Contour	mercredi	8h17	7h32
Monteiller		8h19	7h34
Prasserin		8h21	7h36
Poste		8h24	7h39
Assa		8h28	7h43
Cachiblio		8h29	7h44
Bifurcation Vernasses		8h30	7h45
Lens, centre scolaire		8h35	7h50

Horaires des Bus - Trionna/le Sergnou

Courses Trionna/ Sergnou/Lens	Jours	3P à 6P	1E à 2P
Trionna	lu-ma-je-ve	7h35	8h25
Sergnou	lu-ma-je-ve	7h50	8h40
Trionna	mercredi	7h35	8h15
Sergnou	mercredi	7h50	8h30

* Arrêts
Trionna:
Sommet route
Trionna-Dedans /
Bifurcation Trionna /
Arrêt postal
Trionna

Courses Trionna/ Sergnou/Lens	Jours	1P à 6P	2E	Retour E/P
Trionna	lu-ma-je-ve	13h05	13h35	
Sergnou	lu-ma-je-ve	13h20	13h50	
Lens, centre scolaire	lu-ma-je-ve			11h35
Lens, centre scolaire	mercredi			16h05
Lens, centre scolaire	mercredi			11h05

Horaires des bus Chelin/Vaas/St-Clément/Condémines/Valençon

		CIRCUIT LE MATIN			RETOUR
Classe	Jours	Escale	Chelin-Haut	Chelin-Bas	Ecole
1E à 2P	lu-ma-je-ve	8h22	8h25	8h28	11h35
1P et 2P	mercredi	8h12	8h15	8h18	11h05

		CIRCUIT L'APRÈS-MIDI			RETOUR
Classe	Jours	Escale	Chelin-Haut	Chelin-Bas	Ecole
1E - 2E	lu-ma-je-ve	13h32	13h35	13h38	16h05
1P et 2P	lu-ma-je-ve	13h02	13h05	13h08	16h05

Horaire des bus FLANTHEY

Les enfants de Chelin fréquentant les classes de 1^{re} enfantine à 2^e primaire sont transportés en bus durant toute l'année, pour autant que leurs horaires correspondent.

Tous les élèves de Vaas, Saint-Clément, Condémines et Valençon sont transportés en bus, toute l'année, pour autant qu'il y ait suffisamment de places assises.

Piscine

Lens :

Départ de Lens à 13 h 25

Retour à 14 h 45

Flanthey :

Départ avec le bus du CO à 13 h 25

Retour à 14 h 45

		CIRCUIT LE MATIN				RETOUR
Classe	Jours	Vaas	St-Clément	Condémines	Valençon	Ecole
1E à 2P	lu-ma-je-ve	8h33	8h35	8h38	8h42	11h45
1P et 2P	mercredi	8h23	8h25	8h28	8h32	11h15
3P à 6P	lu-ma-je-ve	7h43	7h45	7h48	7h52	11h45
3P à 6P	mercredi	7h43	7h45	7h48	7h52	11h15

		CIRCUIT L'APRÈS-MIDI				RETOUR
Classe	Jours	Vaas	St-Clément	Condémines	Valençon	Ecole
1E - 2E	lu-ma-je-ve	13h43	13h45	13h48	13h52	16h15
1P à 6P	lu-ma-je-ve	13h13	13h15	13h18	13h22	16h15



**L'Autorité Exécutive Intercommunale
des Ecoles des Villages (AEIEV)**



**La Commission Scolaire Intercommunale
des Ecoles des Villages (CSIEV)**



La Direction